



Pont Saint Martin – Saint Aignan de Grand Lieu

FOOTBALL CLUB GRAND LIEU

Inscription pour la saison 2019-2020

3 dates de permanence d'inscription,

* Le **mercredi 15 mai 2019** de 18h00 à 20h00 au stade de Pont Saint Martin

* Le **vendredi 14 juin 2019** de 18h00 à 20h00 au stade de Saint Aignan de Grand Lieu

* Le **samedi 29 juin 2019** de 09h00 à 12h00, au stade de Pont Saint Martin

Après le 14 juillet 2019, majoration de 30,00€ pour tous les renouvellements des catégories de U19 à vétérans

Les documents peuvent également être retirés auprès de Nathalie THOMAS Port. 06 50 63 33 54 Mail : secretariat@fcgrandlieu.fr

Documents à fournir au Secrétaire du club

Renouvellement

J'étais licencié(e) au FC Grand Lieu

- * Je m'inscris sur le site de la FFF via le lien reçu sur mon adresse mail
- * Je réponds au questionnaire médical
- Si toutes les réponses sont négatives, je coche la case « répondu non à toutes les questions ». Le certificat médical est valable pour 3 années.
- Si une ou toutes les réponses sont positives, je dois fournir un certificat médical
- * Je remplis et transmets le document de la mutuelle du sport (MDS) si je souhaite souscrire une assurance complémentaire.
- * Je remplis et transmets le document club
- * Je transmets le règlement de l'inscription à l'ordre du FC Grand Lieu (Voir tableau des tarifs)

Nouveau joueur

J'étais licencié(e) dans aucun club la saison dernière

- * A réception du document club et du règlement de l'inscription à l'ordre de FC Grand Lieu (Voir tableau des tarifs), un lien FFF me sera transmis
- * Je m'inscris sur le site de la FFF via le lien reçu sur mon adresse mail
- Il me sera demandé :**
- * Une photo d'identité (nom et prénom au dos).
- * Une photocopie de carte d'identité pour un majeur
- * Une photocopie de carte d'identité ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant pour un mineur.
- * Le certificat médical fourni avec le cachet et la signature du médecin.
- * Je remplis et transmets le document de la mutuelle du sport (MDS) si je souhaite souscrire une assurance complémentaire.

Mutation

J'étais licencié(e) dans un autre club la saison dernière

- * Le document FFF dûment complété
- * Je réponds au questionnaire médical
- Si toutes les réponses sont négatives, je coche la case « répondu non à toutes les questions ». Le certificat médical est valable pour 3 années.
- Si une ou toutes les réponses sont positives, je dois fournir un certificat médical
- * Le document MDS en cas de souscription à une Assurance complémentaire.
- * Le document club
- * Le règlement de l'inscription à l'ordre de FC Grand Lieu (Voir tableau des tarifs)

Paiements acceptés : espèces, chèques, chèques vacances, bons super U de Pont Saint Martin, Pass'sports... Possibilité d'un règlement en 3 fois, faire 3 chèques en indiquant les dates de prélèvement

Sans le règlement votre inscription ne pourra PAS être prise en compte et ne sera PAS validée
Vous ne pourrez donc NI jouer, NI même participer aux entraînements

Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge par son CE d'une partie du coût de la licence, merci de régler la totalité de l'inscription :

1- Avec un chèque encaissable pour la quote part restant à votre charge.

2- Avec un chèque de caution pour la partie prise en charge par un CE ou autre organisme, chèque qui sera détruit à la réception de la prise en charge